

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2017**

NOTE DE SYNTHÈSE ET RAPPORT DE PRÉSENTATION

Ce budget annexe au budget principal de la commune, présente, une fois comptabilisés les restes à réaliser de l'exercice 2017 (1 070 000 €), un excédent global de 359 028,19 €.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M49 applicable aux services d'assainissement et de distribution d'eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'établit à 1 151 171,66 € en dépenses et à 2 037 039,65 € en recettes. L'excédent d'exploitation s'établit ainsi à 885 867,99 €.

1. Dépenses :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 1 151 171,66 € et se décomposent comme suit :

Charges générales (assurances, entretien eaux usées, analyses...)	51 293,67 €
Frais de personnel	278 912,72 €
Admissions en non-valeur	167,44 €
Intérêts sur emprunts et ICNE	295 500,06 €
Amortissements 2017	525 298,10 €

2. Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées par :

L'excédent de la section de fonctionnement 2016 reporté en 2017	431 001,90 €
Remboursement sur les salaires	4 854,60 €
Le reversement par VEOLIA à la commune de la taxe ajoutée à la redevance d'assainissement prélevée sur les factures d'eau, fixée depuis 2011 à 0,5938 € le m ³ d'eau consommée pour financer les annuités des emprunts contractés pour la mise aux normes et l'extension de la station d'épuration	1 167 494,37 € en 2017
La deuxième recette réelle de ce budget annexe est constituée par les participations au branchement à l'égout devenues « participations à l'assainissement collectif » à acquitter par les propriétaires. En 2017, a été encaissée la somme de :	196 285,92 €
Les autres produits de gestion courante (chèques déjeuner)	1 869,47 €
La prime pour épuration	85 222,44 €
Les frais de contrôle du fermier	19 300,14 €
La mise à disposition de personnel au SIDECM	20 279,28 €
Les produits exceptionnels (vente ordinateur, téléphone, au SIDECM)	1 098,60 €

Les dotations aux amortissements sur subventions encaissées antérieurement	109 632,93 €
--	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit en 2017 à 625 637,90 € en dépenses et à 1 168 798,10 € en recettes. La section présente donc un excédent d'un montant de 543 160,20 €.

Une fois déduits les restes à réaliser de 1 070 000 €, le besoin de financement de la section s'établit à 526 839,80 €.

Bien évidemment, ce besoin est couvert par l'excédent de fonctionnement et le résultat de clôture laisse apparaître un excédent global de ce budget annexe de 359 028,19 €.

⇒ Les dépenses d'investissement sont constituées par :

	REALISES	RAR
L'amortissement des subventions d'équipement	109 632,93 €	-
Le remboursement du capital emprunt	430 169,82 €	-
Acquisition de mobilier	-	2 000,00 €
Acquisition de matériel informatique	-	-
La réalisation de travaux :		
- aménagement de la station d'épuration	-	8 000,00 €
- aménagement de postes de relèvement	-	30 000,00 €
- aménagement des réseaux	85 835,15 €	830 000,00 €
- émissaire en mer	-	200 000,00 €
Total	625 637,90 €	1 070 000,00 €

Les travaux réalisés sont exclusivement constitués de travaux sur les réseaux d'assainissement.

⇒ Les recettes sont constituées par :

L'excédent d'investissement reporté	383 867,46 €	-
L'excédent de fonctionnement capitalisé	259 632,54 €	-
Amortissements 2017	525 298,10 €	-
Total	1 168 798,10 €	0 €

Conclusion :

Il est rappelé que depuis le 1^{er} février 2014, un nouveau contrat d'affermage plus avantageux pour la commune a été conclu avec VEOLIA.

Ce budget annexe se suffit à lui-même et permet le maintien des installations en bon état et le renouvellement des réseaux d'assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorables du conseil d'exploitation en date du 21 mars 2018 et de la commission « Travaux - Finances -Administration générale » en date du 28 mars 2018 :

1. **DE DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement, tel qu'il est explicité dans le document joint ;

2. D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement faisant apparaître un excédent global de clôture de 359 028,19 €, dont la balance s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 037 039,65 €
Dépenses	1 151 171,66 €
Excédent (A)	885 867,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	1 168 798,10 €
Dépenses	625 637,90 €
Résultat (B)	543 160,20 €
Solde d'exécution	1 429 028,19 €
Restes à recouvrer 2017	0 €
Restes à réaliser 2017	- 1 070 000,00 €
Besoin de financement	- 1 070 000,00 €
Résultat global de clôture : excédent final (A+B-C)	359 028,19 €

QUI VOTE CONTRE ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE POUR ?